



CONTRAT D'ADOPTION

Association :

Le refuge de Jade
9 bis rue des rondeaux, 95580 Andilly
0675777643
lerefugedejade@gmail.com
RNA : W952014478
Siret : 91843112300010

L'adoptant :

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

L'Animal :

Nom :
Espèce :
Race :

Informations supplémentaires :

Identification de l'animal visé par la présente adoption :

Nom de l'animal :
Date de naissance (présumée) :
Sexe : F M
Couleur :
Race :
Tatouage ou numéro de puce :
Stérilisé(e) : Oui Non
Vacciné(e) : Oui Non

Rappels à faire avant le :

Adoption faite le :

Placement fait par :

Paraphe

Engagements des parties :

- L'adoptant certifie avoir adopté à l'association LE REFUGE DE JADE l'animal identifié dans le présent contrat.
- L'adoptant ainsi que l'association LE REFUGE DE JADE dispose d'un délai de 15 jours pendant lesquels l'animal peut être restitué à l'association. Le dit animal peut être récupéré par l'association en cas de doute sur les conditions de vie proposées. Ce délai peut être prolongé en accord avec l'association LE REFUGE DE JADE. (Se référer à la clause n°15)
- L'adoptant prend en compte que l'association LE REFUGE DE JADE reste le propriétaire de l'animal durant 9 mois après la date de signature des deux partis. L'adoptant en est le détenteur et deviendra le propriétaire de l'animal 9 mois après la date de signature du contrat.
- L'association peut récupérer l'animal uniquement dans un cas de maltraitance ou de négligence.
- Le détenteur est responsable légalement de l'animal et en cas d'accident, ne pourra tenir LE REFUGE DE JADE pour responsable.
- L'association atteste faire le changement auprès de la centrale d'identification ICAD une fois les 9 mois écoulés.
- L'adoptant prend l'animal dans l'état où il se trouve au jour de l'adoption et en toute connaissance de cause.
- Lors de l'adoption, l'adoptant s'engage à exonérer l'association LE REFUGE DE JADE de toute responsabilité en cas de blessures, morsures, maladies ou accidents causés par l'animal. En conséquence, l'adoptant ne peut intenter de poursuites, que ce soit par le biais de négociations à l'amiable ou d'une action en justice, à l'encontre de l'association pour tout préjudice résultant des actions de l'animal.
- L'association s'engage à informer l'adoptant en toute transparence de toute pathologie connue de l'animal au jour de l'adoption.
- L'adoptant s'engage à ne pas engager d'action en responsabilité ou en réparation contre l'association, amiable ou judiciaire, en cas de maladie non détectée dont pourrait souffrir l'animal.
- L'adoptant s'engage à faire vivre l'animal dans des conditions compatibles avec ses besoins biologiques et comportementaux ainsi qu'à lui donner des soins attentifs selon les articles L214-1 à 214-3 du Code rural.
- Dans le cas où l'animal adopté ne serait pas stérilisé, l'adoptant s'engage à faire stériliser l'animal à ses 6 mois. Celui-ci devra fournir à l'association LE REFUGE DE JADE le certificat de stérilisation à demander au vétérinaire une fois l'opération effectuée (un chèque de caution sera demandé et gardé jusqu'à ce que soit stérilisé l'animal).

Paraphe

- Si l'animal adopté n'est pas stérilisé à l'âge requis (6 mois) par l'adoptant, l'animal ne passera pas au nom de l'adoptant et l'association récupérera l'animal sans délai.
- L'adoptant s'engage à autoriser un bénévole de l'association désigné à rendre visite à l'animal adopté à son domicile.
- En cas de doute sur le respect du présent contrat ou sur la qualité de vie proposée par l'adoptant à l'animal adopté, l'association LE REFUGE DE JADE pourra récupérer le dit animal.

Si l'ensemble des conditions exposées dans le présent contrat ne sont pas respectées par

- l'adoptant, notamment s'agissant du paiement des frais d'adoption ou encore des dispositions du Code rural susvisées, l'association LE REFUGE DE JADE est en droit de récupérer l'animal sans délai.
- L'adoptant s'engage à donner des nouvelles de l'animal (avec photos) ainsi que de son état de santé tout au long de sa vie à l'association LE REFUGE DE JADE.

L'adoptant s'engage à ne pas abandonner l'animal à l'extérieur, à le donner, à l'offrir à quelqu'un ou

- encore à l'amener au sein de la SPA, d'une fourrière ou d'une autre association. Seul LE REFUGE DE JADE est en droit de récupérer le dit animal.

- Le contrat peut être modifié par l'association si cela est nécessaire pour le bien-être de l'animal. Toute modification éventuelle ne pourra s'effectuer qu'à partir de la date d'anniversaire du contrat.

- En cas de non-respect du contrat et si l'association se voit dans l'obligation de récupérer l'animal, aucun remboursement ne pourra être effectué.

- Si les closes énoncées dans le dit contrat ne sont pas respectés, des poursuites judiciaires seront engagés.

Conditions tarifaires :

Frais d'adoption :

Virement Chèque Espèces

N°.....

Chèque de caution :

N°

Ce chèque de caution est demandé pour garantir la stérilisation de l'animal adopté. Il n'est pas encaissé si la stérilisation est effectuée dans le délai susmentionné. Ce chèque sera restitué ou détruit après réception du justificatif de stérilisation.

Paraphe

Informations pour l'adoptant

L'association Le refuge de Jade est une association à taille humaine qui n'a aucune subvention. Nous sommes une association à but non-lucratif. Aussi, les sommes récoltées sont entièrement dédiées au bien-être des animaux et aucun bénévole n'est rémunéré.

En plus de votre adoption, vous pouvez effectuer un don libre pour nous aider à poursuivre notre mission : le sauvetage, la stérilisation, la mise en sécurité d'animaux et l'achat du matériel ainsi que de la nourriture nécessaire à leur bien-être.

Don libre :

Ce document fait office de reçu.

- L'adoptant reconnaît avoir pris connaissance du présent document et donner son consentement exprès à l'ensemble des conditions qu'il comporte.

- L'ensemble des pages du contrat doivent être paraphées par l'adoptant dans l'encadré prévu à cet effet en bas de chaque feuillet.

Fait en double exemplaire à :

Le :

Signatures de tous les partis :

L'association Le refuge de Jade :

L'adoptant :

Avec mention manuscrite "lu et approuvé"